

## MODALITES DE L'OPERATION

« Opération Bon d'achat whiskies du 19 au 21 février 2016 »

*Offre réservée aux particuliers*



Du vendredi 19 au dimanche 21 février, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de 30 euros d'achat sur tous les whiskies disponibles dans l'un de nos Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine et participant à l'opération, ainsi que sur le site Carrefour drive (hors Carrefour Online), à l'exception de l'hypermarché Carrefour Ajaccio.

### Pour bénéficier de cette offre :

- Du vendredi 19 au dimanche 21 février 2016, vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération ou sur le site Carrefour drive et acheter au moins un des articles concernés par l'offre et disponibles.
- En fonction du montant de vos achats sur les articles concernés, Carrefour vous remettra un (1) ou deux (2) bon(s) d'achat :

10 € de remise pour	30 € d'achat	soit 1 coupon de	10,00 €
20 € de remise pour	60 € d'achat	soit 1 coupon de	20,00 €
30 € de remise pour	90 € d'achat	soit 1 coupon de	30,00 €
40 € de remise pour	120 € d'achat	soit 1 coupon de	40,00 €
50 € de remise pour	150 € d'achat	soit 1 coupon de	50,00 €
60 € de remise pour	180 € d'achat	soit 1 coupon de	60,00 €
70 € de remise pour	210 € d'achat	soit 2 coupons de	35,00 €
80 € de remise pour	240 € d'achat	soit 2 coupons de	40,00 €
90 € de remise pour	270 € d'achat	soit 2 coupons de	45,00 €
100 € de remise pour	300 € d'achat	soit 2 coupons de	50,00 €
110 € de remise pour	330 € d'achat	soit 2 coupons de	55,00 €
120 € de remise pour	360 € d'achat	soit 2 coupons de	60,00 €
130 € de remise pour	390 € d'achat	soit 2 coupons de	65,00 €
140 € de remise pour	420 € d'achat	soit 2 coupons de	70,00 €

- Le(s) bon(s) d'achat vous sera (seront) remis par l'assistante de caisse (*bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse*).

**ATTENTION** : - 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux  
Pour les achats dont le montant est **supérieur à 420 €**, les clients recevront, en caisse, 2 coupons pour un montant total de 140 € et **devront se rendre à l'accueil pour percevoir le complément.**

#### Utilisation du (des) bon(s) d'achat remis :

- Les bons d'achat sont valables uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Ils sont valables du 22 février au 6 mars 2016.** En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Les bons d'achat sont valables pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie).**
- Les bons d'achat sont utilisables en une seule fois. Ils ne peuvent être cédés à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.

## MODALITES DE L'OPERATION

« Opération Bon d'achat Boucherie du 19 au 21 février 2016 »

*Offre réservée aux particuliers*



Du vendredi 19 au dimanche 21 février, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de 30 euros d'achat sur tout le rayon Boucherie (hors volaille libre service) dans l'un de nos Hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour Drive et Carrefour Online) situés en France métropolitaine, Corse comprise, et participant à l'opération.

### Pour bénéficier de cette offre :

- Du vendredi 19 au dimanche 21 février 2016, vous devez vous rendre dans l'un des Hypermarchés à enseigne Carrefour participant à l'opération et acheter au moins un des articles concernés par l'offre et présent en magasin, soit les viandes bio /éthique, la viande bovine, ovine, de veau, de porc, de cheval, les abats, le gibier, les viandes exotiques, la saucisserie, les spécialités bouchère, la volaille à la coupe et la boucherie traditionnelle.
- En fonction du montant de vos achats sur les articles concernés, Carrefour vous remettra un (1) ou deux (2) bon(s) d'achat :

10 € de remise pour	30 € d'achat	soit 1 coupon de	10,00 €
20 € de remise pour	60 € d'achat	soit 1 coupon de	20,00 €
30 € de remise pour	90 € d'achat	soit 1 coupon de	30,00 €
40 € de remise pour	120 € d'achat	soit 1 coupon de	40,00 €
50 € de remise pour	150 € d'achat	soit 1 coupon de	50,00 €
60 € de remise pour	180 € d'achat	soit 1 coupon de	60,00 €
70 € de remise pour	210 € d'achat	soit 2 coupons de	35,00 €
80 € de remise pour	240 € d'achat	soit 2 coupons de	40,00 €
90 € de remise pour	270 € d'achat	soit 2 coupons de	45,00 €
100 € de remise pour	300 € d'achat	soit 2 coupons de	50,00 €
110 € de remise pour	330 € d'achat	soit 2 coupons de	55,00 €
120 € de remise pour	360 € d'achat	soit 2 coupons de	60,00 €
130 € de remise pour	390 € d'achat	soit 2 coupons de	65,00 €
140 € de remise pour	420 € d'achat	soit 2 coupons de	70,00 €

- Le(s) bon(s) d'achat vous sera (seront) remis par l'assistante de caisse (*bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse*).
- ATTENTION** : - 2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux
- Pour les achats dont le montant est **supérieur à 420 €**, les clients recevront, en caisse, 2 coupons pour un montant total de 140 € et **devront se rendre à l'accueil pour percevoir le complément.**

#### Utilisation du (des) bon(s) d'achat remis :

- Les bons d'achat sont valables uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Ils sont valables du 22 février au 6 mars 2016.** En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Les bons d'achat sont valables pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Carburant et Services (Drive, Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie).**
- Les bons d'achat sont utilisables en une seule fois. Ils ne peuvent être cédés à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.